



Usurpation de l'identité de mon banquier

Par **AsproAdict**, le **08/09/2011** à **13:44**

Bonjour, pour des raisons assez sombre, j'ai, sans trop réfléchir d'ailleurs, transmi à un partenaire pro une fausse conversation que j'aurais entretenue avec mon banquier. J'aurais pensé pouvoir compter sur la confidentialité des différents acteurs, sauf que, il semblerait que l'écran ait eu une fuite...

Donc très clairement mon établissement a eu vent que j'ai "usurpé" l'identité d'un de leurs employés à des fins de crédibilisation lors d'une opération.

A l'heure actuelle, ma carte et mon chéquier sont bloqués.

1- Je comprends que ma banque soit un peu énervée... Cependant, la mesure qui gèle chèques et CB est-elle légitime?

2- Sachant qu'un délai m'a été imposé pour rembourser tout mes crédits et "foutre le camp", ne pouvant plus travailler (je suis indépendant) cela relève de l'impossible? Je trouve ce raisonnement fallacieux?

3- Qu'est-ce que je risque point de vue pénal?

Je précise n'avoir reçu aucun courrier pour le moment.

Merci à tous

Par **AsproAdict**, le **09/09/2011** à **15:21**

Personne pour m'orienter?